

DEC190115INP

Décision portant nomination de M. Charles Simon en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Charles Simon, directeur de recherche de première classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la neutronique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Charles Simon demeure affecté à l'UPR 3228 – Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) – 25, rue des Martyrs, B.P. 166, 38042 Grenoble Cedex.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019
Pour le Président-Directeur Général et par
délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

